



CODE DE CONDUITE MONDIAL

NOUS SOMMES ANCRÉS DANS L'INTÉGRITÉ





LETTER DE NOTRE PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers collègues de Sysco,

Sans plus attendre, découvrez notre nouveau Code de conduite mondial. Ce Code reflète qui nous sommes et ce qui est important pour nous chez Sysco. Cela donne du sens à notre objectif : *Relier le monde en distribuant des produits alimentaires et en prenant soin les uns des autres*, voilà le socle de nos valeurs communes. Vous trouverez ici les fondements éthiques et comportementaux qui nous guident, en tant qu'individus et en tant que Sysco.

Chaque jour, nous prenons tous des décisions qui ont un impact sur la réputation de Sysco et sur nos relations avec nos clients, nos fournisseurs et nos communautés. Où que nous soyons dans le monde, quel que soit notre travail, être ancré dans l'intégrité signifie vivre nos valeurs au quotidien.

Ce Code de conduite mondial, ainsi que les politiques et procédures qui s'y rapportent, nous donne les moyens d'agir en nous fournissant les informations et les conseils dont nous avons besoin pour faire ce qu'il faut. Il permet également à Sysco d'être un lieu de

travail agréable, inclusif, sûr et accueillant pour tous. Lisez-le, gardez-le à portée de main et consultez-le souvent. Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous devez faire dans une situation donnée, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander des conseils pour suivre notre Code.

Merci pour votre engagement à faire ce qui est juste. Je suis fier de notre réputation de leader mondial dans notre secteur et de l'héritage durable que nous créons ensemble.

Cordialement,

Kevin Hourican,
Président-directeur général

RELIER LE MONDE EN DISTRIBUANT DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET EN PRENANT SOIN LES UNS DES AUTRES



TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DE NOTRE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CE QUE NOUS DÉFENDONS

- Nous respectons notre Code à la lettre
- Nous faisons ce qui est juste même si personne ne regarde
- Nous montrons l'exemple
- Nous demandons conseil lorsque nous avons des doutes
- Nous nous exprimons
- Nous n'exerçons pas de représailles

NOUS AVONS UN LIEU DE TRAVAIL SÉCURISÉ, RESPECTUEUX ET INCLUSIF

- Nous nous respectons mutuellement
- Nous célébrons la diversité
- Nous défendons les droits de l'homme
- Nous promouvons la sécurité dans tout ce que nous faisons

2 NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE 14

- Nous pratiquons une concurrence loyale
 - Nous offrons et acceptons des cadeaux ou des invitations de manière appropriée
 - Nous vendons et commercialisons de manière honnête
 - Nous n'acceptons ni n'offrons de cadeaux qui s'apparentent à toute forme de corruption
 - Nous distribuons des produits sûrs et de qualité
 - Nous suivons les règles de conformité et d'éthique commerciale vis-à-vis de nos concurrents
 - Nous ne permettons pas le blanchiment d'argent
- ## 10 NOUS PROTÉGEONS SYSCO 20
- Nous évitons les conflits d'intérêts
 - Nous protégeons les biens et les informations confidentielles de Sysco
 - Nous tenons des comptes, des rapports d'activités et des registres à jour
 - Nous communiquons avec intégrité
 - Nous ne commercialisons pas de données sensibles
 - Nous nous engageons dans des activités politiques de manière appropriée

NOUS SOUCIONS DES GENS, DES PRODUITS ET DE NOTRE PLANÈTE 26

- Nous prenons soin les uns des autres
- Nous nous approvisionnons en produits de manière responsable
- Nous protégeons la planète



CE QUE NOUS DÉFENDONS

TABLE DES MATIÈRES

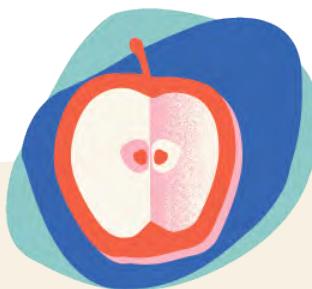
Nous respectons notre Code à la lettre	6
Nous faisons ce qui est juste même si personne ne regarde.....	6
Nous montrons l'exemple	6
Nous demandons conseil lorsque nous avons des doutes	7
Nous nous exprimons.....	8
Nous n'exerçons pas de représailles	8





NOTRE OBJECTIF

Chez Sysco, nous mettons en œuvre notre objectif à travers notre mission, notre identité, nos valeurs et notre Code, qui concrétise les principes que nous défendons. Notre Code définit la manière dont nous exerçons nos activités avec intégrité, conformément à notre engagement à respecter les normes éthiques les plus élevées dans tout ce que nous faisons.



NOTRE MISSION

Assurer la réussite de nos clients en nous appuyant sur nos équipes, nos produits et nos solutions, qui sont à la pointe du progrès.



NOTRE IDENTITÉ

Ensemble, nous définissons l'avenir de la restauration et de la chaîne d'approvisionnement.



NOS VALEURS

Ancré dans l'intégrité, Engagé dans l'inclusion, Agir ensemble, Définir l'excellence et Grandir de manière responsable.



NOS ACTIONS SONT ANCRÉES DANS L'INTÉGRITÉ

Notre Code unit notre organisation mondiale diversifiée autour d'un ensemble commun de principes et de normes pour exercer notre activité de manière éthique et responsable. Nos directeurs, nos dirigeants et nos collègues dans l'ensemble de notre entreprise mondiale suivent notre Code.

NOUS RESPECTONS NOTRE CODE À LA LETTRE

Notre Code et nos politiques servent de garde-fous pour promouvoir une activité éthique et légale dans les pays où nous opérons. Comme notre Code et nos politiques ne peuvent pas couvrir toutes les situations, nous prenons des décisions conformes à nos valeurs et aux principes contenus dans notre Code.

NOUS FAISONS CE QU'IL FAUT, MÊME SI PERSONNE NE REGARDE

Notre Code et nos Valeurs nous permettent de prendre les bonnes décisions. Prendre des décisions conformes à notre Code, à nos Valeurs et au droit local est l'unique façon de faire des affaires chez Sysco.

NOUS MONTRONS L'EXEMPLE

Nous jouons tous un rôle dans la création d'une culture de l'intégrité en :

- Veillant à ce que nous et ceux que nous dirigeons comprenions comment notre Code, nos politiques et les lois applicables se rapportent à notre travail
- Encourageant la prise de décision éthique
- Créant un environnement sûr et inclusif où nous pouvons nous exprimer sans crainte
- Prenant au sérieux les signalements de mauvaise conduite en recherchant un soutien et en soulevant les problèmes avec d'autres, le cas échéant
- Empêchant les représailles pour des problèmes soulevés de bonne foi





NOUS DEMANDONS CONSEIL LORSQUE NOUS AVONS DES DOUTES

Lorsque nous ne
sommes pas sûrs d'une
ligne de conduite,
**NOUS NOUS
DEMANDONS :**

Est-ce que cela
réfère les Valeurs et
l'Objectif de Sysco ?

Est-elle bonne pour
Sysco, nos clients et
les communautés
que nous servons ?

Serions-nous à l'aise
si tout le monde le
savait ?

Si la réponse est « non » ou « pas sûr » à l'une de ces questions, nous nous arrêtons, nous réfléchissons et nous
demandons de l'aide à :



Notre responsable
immédiat ou
son supérieur
hiérarchique



Notre
représentant RH



Centre d'assistance
mondial pour
l'éthique et la
conformité
de Sysco



Service juridique
de Sysco





NOUS NOUS EXPRIMONS

Nous avons tous un siège à la table de Sysco, et nous avons la responsabilité de faire notre part pour défendre nos Valeurs sur le lieu de travail. Si nous pensons que quelque chose ne va pas, nous devons nous exprimer et faire part de nos préoccupations.



LIGNE D'ÉTHIQUE

877.777.4020*

* Pour les numéros internationaux,
veuillez [cliquer ici](#) et sélectionner
votre lieu dans la liste.



LIGNE D'ÉTHIQUE EN LIGNE

ethicsline.sysco.com



CANAUX OUVERTS

- Votre responsable immédiat ou de niveau supérieur
- Votre représentant RH
- Centre d'assistance mondial pour l'éthique et la conformité de Sysco
- Service juridique de Sysco



LA LIGNE ÉTHIQUE
EST NOTRE NUMÉRO
GRATUIT GÉRÉ PAR UN
TIERS INDÉPENDANT
ET EST DISPONIBLE
24 H/24, 7 J/7
ET 365 J/AN.

NOUS N'EXERÇONS PAS DE REPRÉSAILLES

Nous n'exerçons pas de représailles contre les collègues qui s'expriment et émettent une préoccupation de manière honnête et sincère. La « bonne foi » signifie que la personne qui exprime sa préoccupation croit sincèrement qu'il s'agit d'une violation de notre Code, des politiques de Sysco ou de la loi applicable et qu'elle doit être soulevée. Les inquiétudes concernant les représailles doivent être signalées et seront traitées de manière appropriée, conformément à notre Code et à nos Valeurs.



NOTRE ÉQUIPE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ EXAMINE LES INFORMATIONS AFIN D'IDENTIFIER LES PROCHAINES ÉTAPES APPROPRIÉES

CE QUE NOUS FAISONS

- ✓ Prendre toutes les préoccupations au sérieux
- ✓ Prendre des mesures pour éviter les représailles
- ✓ Examiner de manière impartiale toutes les préoccupations soulevées
- ✓ Protéger la confidentialité dans la mesure du possible
- ✓ Traiter toutes les parties avec respect

CE QUE NOUS NE FAISONS PAS

- ✗ Tolérer des représailles
- ✗ Discuter de l'enquête avec des personnes internes ou externes à la Société qui n'ont pas besoin d'en prendre connaissance
- ✗ Perdre son objectivité
- ✗ Autoriser les préjugés
- ✗ Envahir la vie privée des collègues

Q

Je crains que les actions de mon responsable ne soient pas conformes à notre Code, mais je ne suis pas sûr. Dois-je quand même le signaler ?

R

Oui. Si vous avez des questions sur les actions de votre responsable et que vous ne vous sentez pas à l'aise pour en discuter directement avec lui, vous devez utiliser un autre mode de signalement pour exprimer vos préoccupations.

.....



NOUS AVONS UN LIEU DE TRAVAIL SÉCURISÉ, RESPECTUEUX ET INCLUSIF

TABLE DES MATIÈRES

Nous nous respectons mutuellement	11
Nous célébrons la diversité	12
Nous défendons les droits de l'homme	13
Nous promouvons la sécurité dans tout ce que nous faisons.....	13





NOUS NOUS RESPECTONS MUTUELLEMENT

Nous valorisons chaque individu et nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou d'intimidation.

EN SAVOIR PLUS

Partout où nous opérons, nous ne tolérons pas les actions qui pourraient être perçues comme du harcèlement. Bien que la définition juridique exacte puisse varier selon les pays, chez Sysco, nous définissons le « harcèlement » comme un comportement verbal ou physique qui pourrait être considéré comme :

- Importun
- Offensant
- Dégradant
- Intimidant
- Hostile
- Susceptible de mettre quelqu'un mal à l'aise

N'oubliez pas que le harcèlement - sexuel ou autre - est déterminé par la façon dont les autres perçoivent vos actions, et non par vos intentions réelles. De même, Sysco est un employeur offrant l'égalité des chances et s'engage à offrir un lieu de travail exempt de toute discrimination. Nous prenons des décisions concernant les collègues et les candidats sur la base du mérite, des qualifications et des exigences liées au poste, sans tenir compte des caractéristiques individuelles ou personnelles, notamment :

- La couleur de peau, l'appartenance ethnique ou l'origine
- Le genre ou l'identité sexuelle
- L'orientation sexuelle
- L'âge
- La religion
- Le handicap
- Le statut de vétéran
- Ou tout autre statut protégé par la loi



Ma collègue aime plaisanter, mais certaines de ses blagues peuvent être inappropriées et elles mettent souvent d'autres personnes visiblement mal à l'aise, en particulier celles qui portent sur des sujets liés au sexe, à l'orientation, à la religion, à la race et à l'origine ethnique. Cependant, je ne pense pas qu'elle veuille faire du tort. Que dois-je faire ?



Bien que l'humour soit généralement une bonne chose, nous devons veiller à ce qu'il ne crée pas un environnement inconfortable. N'oubliez pas qu'un comportement importun ou offensant peut constituer un harcèlement, même s'il ne traduit pas de mauvaises intentions. Vous devriez en parler à votre collègue et, si la situation ne change pas, le signaler.



Quelles actions en matière d'emploi peuvent être considérées comme discriminatoires ?



Prendre des décisions relatives à l'emploi sur la base des caractéristiques personnelles d'une personne est toujours contraire à nos politiques et est interdit par les lois de nombreux pays.





NOUS CÉLÉBRONS LA DIVERSITÉ

Nous nous engageons à créer un environnement de travail diversifié et inclusif qui reflète les clients et les communautés que nous servons. À cette fin, nous valorisons la diversité chez nos collègues, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Nous promouvons l'égalité des chances dans nos pratiques d'embauche et d'avancement et veillons à ce que toutes les décisions de recrutement et de performance soient fondées uniquement sur des critères relatifs à l'emploi. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination en ce qui concerne les décisions d'emploi.



NOTRE ENGAGEMENT

Nous aspirons à créer une culture mondiale résolument diversifiée et inclusive. Nous nous efforçons chaque jour de favoriser l'appartenance, en prenant soin les uns des autres et en connectant le monde par le biais de la nourriture et de partenariats de confiance. Chez Sysco, nous sommes convaincus que un environnement inclusif est un bon moyen pour favoriser la croissance et offrir un avantage concurrentiel sur le marché. Nous nous engageons à maintenir une culture dans laquelle chaque membre de l'écosystème Sysco est apprécié, respecté et a sa place – et sa voix – à notre table.





NOUS DÉFENDONS LES DROITS DE L'HOMME

Nous respectons le Pacte mondial des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes convaincus que chacun a le droit fondamental de travailler dans un environnement sécuritaire, inclusif et positif. Nous démontrons notre engagement envers ces principes de plusieurs façons :

- Nous hiérarchisons, respectons et protégeons les droits fondamentaux de l'homme
- Nous exerçons nos activités dans le monde entier de manière à respecter les droits fondamentaux de l'homme, notamment le droit des collègues à un salaire et à des avantages sociaux équitables conformément à la législation locale, à un dialogue social actif, à un environnement de travail sécuritaire et sain, à la possibilité de s'associer librement avec d'autres et à un lieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination
- Nous interdisons le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, et ne tolérons pas ces comportements où que ce soit dans notre chaîne d'approvisionnement mondiale
- Nous attendons de chaque fournisseur qui fait affaire avec nous qu'il respecte ces principes et nous refusons de travailler sciemment avec des partenaires commerciaux qui ne respectent pas ces normes

Les violations réelles ou présumées des droits de l'homme doivent être signalées à l'une des ressources de la section « S'exprimer » de notre Code.

NOUS PROMOUVONS LA SÉCURITÉ DANS TOUT CE QUE NOUS FAISONS

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sécuritaire et sain à tous les collègues de Sysco, ainsi qu'à nos visiteurs, entrepreneurs et partenaires commerciaux. Nous démontrons notre engagement en :

- Effectuant des évaluations des risques, en identifiant les dangers et en mettant en place des contrôles
- Allant au-delà de la conformité grâce à une stratégie de sécurité basée sur le comportement
- Maintenant des programmes et des procédures rigoureux en matière de santé et de sécurité
- Ne fermant jamais les yeux sur un risque pour la sécurité
- Ayant une tolérance zéro pour la violence au travail
- Garantissant un lieu de travail sans drogue ni alcool
- Maintenant des programmes de santé et de bien-être sur le lieu de travail

L'accomplissement de notre objectif de prendre soin les uns des autres signifie que nous devons chacun faire notre part pour assurer la sécurité des autres. Nous nous protégeons mutuellement en signalant immédiatement toute condition de travail dangereuse, tout risque pour la sécurité, tout accident ou toute blessure, ainsi que toute situation qui pourrait devenir dangereuse.



EN SAVOIR PLUS

Offrir un lieu de travail sécuritaire exige une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence au travail. Nous interdisons toute forme de violence qui pourrait amener une personne à se sentir en danger, en insécurité ou craintive, y compris les agressions verbales ou physiques, les menaces ou toute expression d'hostilité ou d'agression. Si vous êtes victime de violence ou si vous pensez qu'une personne est en danger imminent, vous devez immédiatement contacter le service d'urgence local ou les autorités policières locales et, si vous êtes en sécurité, signaler la situation à votre chef, aux ressources humaines ou à un représentant de la sûreté ou de la sécurité sur votre lieu de travail.



EN SAVOIR PLUS

Travailler sous l'influence de drogues ou d'alcool nuit aux performances professionnelles et met en péril la sécurité de tous. Les drogues peuvent inclure les drogues illégales, les substances contrôlées et les médicaments sur ordonnance utilisés de manière abusive ou non autorisée. Nous interdisons :

- Le travail sous l'influence de l'alcool, de drogues illégales ou de drogues légales utilisées de manière inappropriée
- La possession, la vente, l'utilisation, le transfert ou la distribution de drogues illégales ou d'alcool dans les locaux de Sysco ou pendant que vous travaillez pour le compte de Sysco.

Nous pouvons être soumis à des tests de dépistage de drogues et d'alcool conformément à la loi applicable. Les collègues aux prises avec un problème de drogue ou d'alcool sont toujours encouragés à demander de l'aide et de l'assistance.

NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS DE MANIÈRE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

TABLE DES MATIÈRES

Nous pratiquons une concurrence loyale	15
Nous offrons et acceptons des cadeaux ou des invitations de manière appropriée	16
Nous vendons et commercialisons de manière honnête	17
Nous n'acceptons ni n'offrons de cadeaux qui s'apparent à toute forme de corruption.....	17
Nous distribuons des produits sûrs et de qualité.....	19
Nous suivons les règles de conformité et d'éthique commerciale vis-à-vis de nos concurrents.	19
Nous ne permettons pas le blanchiment d'argent.....	19





NOUS PRATIQUONS UNE CONCURRENCE LOYALE

Nous croyons en une concurrence loyale dans un marché libre qui soutient l'intégrité du marché. Nous nous battons toujours sur les mérites de nos excellents produits et services, et nous veillons à respecter toutes les lois applicables en matière de concurrence, y compris celles concernant nos interactions avec les concurrents. Nous nous livrons également à une concurrence loyale pour attirer les talents et nous ne concluons pas d'accords (formels ou autres) qui nous empêchent d'embaucher ou de recruter des talents d'autres entreprises ou qui empêchent les autres d'embaucher ou de recruter des collègues de Sysco, sauf si la loi le permet.



Je suis responsable des ventes chez Sysco. J'ai des amis qui travaillent pour des entreprises concurrentes. Lorsque nous nous rencontrons socialement, ils veulent parfois parler d'affaires. Est-ce acceptable ?



R Nous devons veiller à éviter toute discussion qui pourrait être considérée comme la conclusion d'un accord avec un concurrent, même informel et non écrit, pour :

- Fixer les prix ou d'autres conditions de vente
- Coordonner les offres (truquage des offres)
- Diviser les territoires de vente, les clients ou les lignes de produits (répartition des marchés)
- Échanger des informations sur les prix concurrentiels (activité de cartel)

Même les conversations informelles peuvent être mal comprises ou mal interprétées. Si un concurrent tente de vous engager dans une discussion sur les prix/listes de prix, les processus d'appel d'offres ou les clients, vous devez immédiatement mettre fin à la conversation.



J'ai entendu dire que deux dirigeants de Sysco et d'une autre entreprise de notre secteur se sont rencontrés au golf et ont convenu de ne pas embaucher ou essayer d'embaucher les meilleurs talents de l'autre. Je ne sais pas s'il y a quelque chose de mal à cela ; ils essaient simplement de retenir les bons employés. Est-ce acceptable ?



R Ce type d'accord peut être considéré comme un accord non-embauche, dans lequel les employeurs conviennent de s'abstenir d'embaucher ou de recruter les talents de l'autre. Un accord qui n'a d'autre but que de limiter la concurrence pour les talents peut être considéré comme une violation du droit de la concurrence. Vous devez rapidement signaler cette situation au service juridique ou à l'équipe d'éthique et de conformité de Sysco.



Je suis conseiller commercial et l'un de mes clients m'a montré une copie de son accord avec l'un de nos concurrents. Puis-je utiliser cette information ?



R Bien qu'un client puisse généralement tenter de négocier entre concurrents pour obtenir la meilleure offre, vous devez faire preuve de prudence lorsqu'un client a conclu un contrat avec un concurrent. Vous ne devez pas utiliser les informations sur un concurrent partagées par un client si ces informations sont contenues dans un contrat entre le client et le concurrent et que le client a l'obligation de garder les termes du contrat avec le concurrent confidentiels.



NOUS OFFRONS ET RECEVONS DES CADEAUX OU DES INVITATIONS DE MANIÈRE APPROPRIÉE

Nous nous engageons à faire des affaires avec intégrité et comprenons que les cadeaux et les divertissements jouent un rôle positif dans l'établissement de relations avec les clients, les fournisseurs et les autres tiers.

Nous comprenons également que le fait d'accepter ou de recevoir des cadeaux ou toute autre forme de gratification peut créer un conflit d'intérêts réel ou perçu et que cela ne doit pas être fréquent.



Q Je prévois de visiter les installations d'un fournisseur établi pour discuter d'un partenariat potentiel. Le fournisseur m'a suggéré d'ajouter quelques jours à mon voyage d'affaires pour profiter d'un weekend dans une station balnéaire tout compris dont il est propriétaire. Il m'a même suggéré d'amener mon conjoint avec moi. Je suppose qu'il s'agit d'un simple « remerciement » de la part du fournisseur qui ne lui coûte pas grand-chose ; c'est une saison à faible volume et la station est à moitié vide de toute façon. Ce voyage ne me fera probablement pas traiter ce fournisseur différemment, mais il contribuera à maintenir une bonne relation. Puis-je accepter l'invitation ?



R Que vous voyagez seul ou en couple, et quelle que soit la saison, les voyages d'agrément comme celui-ci ont une valeur monétaire bien supérieure à la limite fixée par Sysco pour les courtoisies professionnelles ordinaires. Vous devez poliment refuser, car il serait inapproprié d'accepter l'offre.

Il est interdit d'accepter des avantages de voyage gratuits (p. ex., transport aérien et hébergement) d'un tiers qui fait ou veut faire des affaires avec Sysco pendant les négociations commerciales en cours avec ce tiers. Dans tous les autres cas, l'acceptation des avantages liés aux voyages gratuits nécessite l'approbation directe de votre VP fonctionnel ou du responsable du pays, selon le cas.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

CE QUE NOUS FAISONS

- ✓ S'assurer que les cadeaux offerts ou reçus ne dépassent pas une valeur de 94 € (100 USD)
- ✓ S'assurer que les invitations émises ou reçues ne dépassent pas une valeur de 235 € (250 USD)
- ✓ S'assurer que la fréquence des cadeaux ou des invitations est de nature irrégulière et toujours conforme au Code
- ✓ Refuser poliment si la valeur d'un cadeau dépasse 94 € ou si la valeur d'une invitation dépasse 235 € et expliquer la politique de Sysco

- ✓ S'assurer que tous les cadeaux de merchandising de marque sont légitimes et proportionnés à l'activité
- ✓ S'assurer que tous les divertissements ont un intérêt commercial légitime
- ✓ S'assurer que tous les divertissements incluent les personnes avec lesquelles nous faisons ou avons l'intention de faire des affaires
- ✓ S'assurer que les cadeaux ou les invitations respectent également la politique d'hospitalités en place chez nos clients, partenaires et fournisseurs.

CE QUE NOUS NE FAISONS PAS

- ✗ Discuter, offrir ou recevoir tout cadeau ou activité de divertissement impliquant des agents publics ou des membres de leur famille
- ✗ Offrir ou accepter des cadeaux ou des invitations destinés (ou ayant l'apparence) à influencer les décisions commerciales ou à créer une obligation de faire quelque chose en retour

- ✗ Offrir ou accepter des cadeaux en espèces ou équivalent (p. ex., des cartes cadeaux, des bons, des prêts, etc...)
- ✗ Offrir ou accepter un cadeau ou un divertissement qui n'est pas conforme au Code ou qui peut causer une offense selon les normes et les coutumes locales



NOUS VENDONS ET COMMERCIALISONS DE MANIÈRE HONNÈTE

Nos efforts de marketing et de vente reflètent à tout moment les normes éthiques élevées de Sysco.

Nous respectons nos relations avec nos clients en :

- Gagnant leur confiance sur la base de nos produits supérieurs, de notre service à la clientèle et de nos prix compétitifs
- Présentant nos produits et services de manière honnête
- Ne nous engageant jamais dans des pratiques commerciales déloyales ou trompeuses, notamment en faisant des déclarations trompeuses, non fondées ou mensongères sur Sysco ou nos concurrents

NOUS N'ACCEPTONS NI N'OFFRONS DE CADEAUX QUI S'APPARENT À TOUTE FORME DE CORRUPTION

Nous n'échangeons aucun objet de valeur avec un tiers (y compris un fournisseur, un client ou un fonctionnaire), que ce soit directement ou indirectement, pour influencer une décision commerciale ou obtenir un avantage indu. Nous n'autorisons pas les « paiements de facilitation » (également appelés « pots-de-vin »).



Un paiement de facilitation est un paiement (sous forme d'argent ou d'un objet de valeur) versé à un fonctionnaire ou à un employé du gouvernement afin que cette personne fasse rapidement ce qu'elle aurait dû faire de toute façon, par exemple traiter des documents ou des licences ou effectuer une transaction de routine ou un service auquel un individu ou une entreprise a droit.

Nous demandons à tous ceux qui travaillent avec nous ou agissent en notre nom, y compris nos agents, consultants et autres tiers, de respecter toutes les règles et réglementations anti-corruption applicables.



Qu'est-ce qu'un « objet de valeur » ?



On entend par « objet de valeur » l'argent, les biens, les services ou les faveurs, notamment l'argent liquide, les cartes-cadeaux, les repas et les divertissements, les billets pour des événements, les avantages liés aux voyages, l'utilisation de résidences de vacances, les cadeaux de vacances coûteux, les billets d'avion ou l'hébergement gratuits, les priviléges spéciaux, les dons à des organismes de bienfaisance désignés, les remises, les services gratuits, les prêts financiers ou immobiliers, ou une promesse d'emploi futur.



Un « objet de valeur » serait considéré comme offert « indirectement » si, par exemple, il était donné **par** une personne faisant des affaires au nom de Sysco ou donné à un membre de la famille d'un collègue de Sysco.



EN SAVOIR PLUS

Avant d'offrir ou d'accepter un cadeau d'affaires, un repas ou une hospitalité d'entreprise, vérifiez toujours qu'il est conforme à notre Code et qu'il répond aux critères suivants :

- ✓ Valeur nominale ne dépassant pas 94 € (100 USD) ou 235 € (250 USD) pour les divertissements
- ✓ Fréquence raisonnable
- ✓ A un objectif commercial légitime
- ✓ Conforme aux bonnes pratiques commerciales habituelles et de bon goût
- ✓ Autorisé par les politiques du client ou du fournisseur
- ✗ Ne pourra pas être considéré comme une promesse commerciale ou un « quiproquo »
- ✗ Ne sera pas perçu comme un paiement offert pour obtenir un avantage indu
- ✗ Ne créera pas l'apparence d'une irrégularité ou d'un conflit d'intérêts

Si le cadeau, le repas ou le divertissement ne répond pas à tous les critères ci-dessus, nous ne pouvons pas l'offrir ou l'accepter.



L'un de nos fournisseurs m'a offert un cadeau coûteux. Je l'ai pris parce que je ne voulais pas être impoli ou offenser quelqu'un. Je pense qu'il partait d'une bonne intention et il est très peu probable qu'il m'incite à traiter ce fournisseur différemment, mais je ne suis pas à l'aise à cause de sa valeur et de ce que les autres peuvent penser. Est-ce acceptable ?



Les apparences comptent, même s'il n'y a pas d'intention corrompue derrière le cadeau. Il est toujours bon de refuser poliment et respectueusement un cadeau inapproprié ou douteux, en citant la politique Sysco correspondante. Le plus souvent, le fournisseur comprendra. Cependant, nous reconnaissons que certaines personnes peuvent se sentir gênées de refuser un cadeau bien intentionné. Si vous avez accepté un cadeau que vous n'auriez pas dû accepter, ne le cachez pas. Discutez de la situation avec votre responsable ou avec l'équipe d'éthique et de conformité de Sysco pour obtenir des conseils supplémentaires. Selon les circonstances, il se peut que vous soyez autorisé à le conserver, que vous deviez le rendre, que l'on vous demande d'en faire don à une œuvre de charité ou (dans le cas d'articles alimentaires) que l'on vous demande de le partager avec votre équipe.



Nous devons engager un consultant pour nous aider à renouveler certains permis réglementaires essentiels à notre activité. Une personne est fortement recommandée par des personnes en qui j'ai confiance, mais ses honoraires sont plus élevés. Il a la réputation de faire avancer les choses, même dans des situations complexes. Je l'ai interrogé et j'ai eu l'impression qu'il était très proche des principaux décideurs d'un ministère important, ce qui pourrait être utile. Est-il possible de le retenir ?



Vous devez consulter l'équipe juridique ou de conformité avant d'engager ce consultant. D'après vos observations, il y a un risque élevé qu'une partie des honoraires que nous versons à ce consultant soit transmise sous forme de pots-de-vin. La corruption indirecte par un intermédiaire de Sysco est illégale et peut créer des problèmes importants pour Sysco, même si nous ne l'avons pas autorisée et même si nous n'étions pas au courant. Nous sommes responsables en dernier ressort des actions que nos partenaires commerciaux entreprennent en notre nom. Vous devez être attentif à tout signal d'alarme indiquant une activité de corruption.



NOUS DISTRIBUONS DES PRODUITS SÛRS ET DE QUALITÉ

Nous veillons à ce que nos clients reçoivent les produits et services les plus sûrs et de la plus haute qualité.

Nous donnons la priorité à la qualité, à la cohérence, à la valeur et à la sécurité alimentaire des produits. Nous sommes fiers de chaque produit que nous fournissons à nos clients.

Nos clients témoignent de leur confiance dans la qualité de nos produits et services à chaque achat qu'ils effectuent.

Afin de garantir une qualité optimale pour chaque produit que nous distribuons, nous disposons de solides programmes de conformité en matière de sécurité alimentaire et de qualité sur l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Les collaborateurs de Sysco reçoivent une formation rigoureuse sur nos systèmes de gestion de la sécurité alimentaire. Nous garantissons la qualité et la sécurité alimentaire en :

- Comportant parfaitement nos politiques, systèmes et procédures de sécurité alimentaire qui s'appliquent aux produits que nous manipulons
- Respectant toutes les lois et réglementations en matière de sécurité alimentaire
- Signalant de manière confidentielle un problème ou une violation de la sécurité alimentaire à la direction ou par le biais de la ligne éthique de Sysco (877-777-4020)*

NOUS SUIVONS LES RÈGLES DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE COMMERCIALE VIS-À-VIS DE NOS CONCURRENTS

Lorsque nous importons et exportons des marchandises, nous devons nous conformer aux réglementations commerciales internationales applicables.

En tant que leader mondial dans notre secteur, nous devons être conscients des restrictions commerciales qui régissent les relations commerciales avec certains pays, entités et individus, y compris nos partenaires commerciaux, clients et fournisseurs actuels ou potentiels. Ces restrictions comprennent des lois complexes régissant l'importation ou l'exportation de biens et de services au-delà des frontières nationales.

Quel que soit l'endroit où nous nous trouvons, nous devons comprendre et respecter tous les embargos commerciaux, les sanctions économiques et les restrictions commerciales imposés par les gouvernements des pays où nous opérons.

NOUS NE PERMETTONS PAS LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Nous menons nos activités avec des partenaires commerciaux réputés, à des fins légitimes, avec des fonds légitimes.

Nous nous conformons à toutes les lois qui interdisent le blanchiment d'argent et le financement à des fins illégales ou illégitimes. Les personnes se livrent au blanchiment d'argent pour tenter de dissimuler des fonds illégaux ou de faire en sorte que les sources de fonds illicites paraissent légitimes. Pour prévenir le blanchiment d'argent, nous nous devons de connaître nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux afin de nous assurer qu'ils sont engagés dans des activités commerciales légitimes.

 Connaître notre client signifie que nous mettons tout en œuvre pour vérifier l'identité, l'adéquation et les risques liés au maintien d'une relation d'affaires afin d'éviter d'avoir des relations commerciales avec des entités ou des personnes impliquées dans le terrorisme, la corruption, le blanchiment d'argent ou d'autres actes répréhensibles.

* Pour les numéros internationaux, veuillez [cliquer ici](#) et sélectionner votre lieu dans la liste.

NOUS PROTÉGEONS SYSCO

TABLE DES MATIÈRES

Nous évitons les conflits d'intérêts	21
Nous protégeons les biens et les informations confidentielles de Sysco	23
Nous tenons des comptes, des rapports d'activités et des registres à jour	24
Nous communiquons avec intégrité	24
Nous ne commercialisons pas de données sensibles	24
Nous nous engageons dans des activités politiques de manière appropriée	25





NOUS ÉVITONS LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous ne faisons pas concurrence aux activités de Sysco et nous ne laissons jamais nos décisions commerciales être influencées, ou sembler l'être, par des intérêts personnels. Nous agissons à tout moment dans le meilleur intérêt de notre Société.

Un « conflit d'intérêts » survient lorsqu'un intérêt personnel entre en conflit avec nos obligations envers la Société. Même la simple apparence d'un conflit peut sérieusement ébranler la confiance et l'intégrité.

C'est pourquoi nous évitons les conflits. Si, à tout moment au cours de votre emploi chez Sysco, vous pensez qu'une relation personnelle ou professionnelle pourrait être considérée comme un conflit d'intérêts, vous devez rapidement divulguer ce conflit potentiel à Sysco. N'oubliez pas que le fait d'avoir un conflit d'intérêts n'est pas nécessairement une violation du Code, mais que le fait de ne pas le divulguer l'est. Dans de nombreux cas, un conflit d'intérêts peut être résolu rapidement après une discussion ouverte et honnête en mettant en œuvre des mesures pour éliminer ou atténuer le problème.



FINANCIER

Faire passer ses intérêts financiers personnels avant ceux de Sysco.



OPPORTUNITÉS COMMERCIALES

Utiliser les opportunités découvertes dans le cadre de votre travail chez Sysco pour un gain personnel.



PERSONNEL

Donner la priorité à la loyauté envers les amis, la famille ou les relations amoureuses lors de la prise de décisions professionnelles.



PROFESSIONNEL

Engager des relations contractuelles ou commerciales avec des entités avec lesquelles Sysco fait ou cherche à faire des affaires.



EN SAVOIR PLUS

Voici quelques exemples courants de conflits d'intérêts :

- S'engager dans une activité personnelle, un investissement ou une association avec un client, un fournisseur ou un concurrent qui peut compromettre - ou sembler compromettre - votre objectivité ou votre capacité à prendre des décisions commerciales impartiales
- Attribuer un contrat Sysco à un ami ou à un membre de la famille
- Recevoir une forme de récompense ou de compensation personnelle ou financière de la part d'une entreprise qui fait des affaires avec Sysco
- Avoir un emploi extérieur qui pourrait affecter les performances professionnelles chez Sysco
- Travailler pour les concurrents, les clients ou les fournisseurs de Sysco ou leur fournir des services pendant qu'ils sont employés par Sysco
- Embaucher ou superviser un membre de la famille ou son partenaire.
- Utiliser les biens ou les ressources de la Société pour un gain personnel
- Tirer un avantage personnel ou un profit d'une opportunité commerciale dont vous avez pris connaissance uniquement dans le cadre de votre emploi chez Sysco



Je crois que mon fonds de pension a des actions dans les entreprises concurrentes de Sysco. Cela crée-t-il un conflit d'intérêts ?



Non. Une détention nominale d'actions (généralement inférieure à 1 %) ne crée pas de conflit d'intérêts, surtout si elle est effectuée par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou d'un fonds de pension coté en bourse.



Mon établissement Sysco est à la recherche d'un nouveau fournisseur de services de nettoyage et il se trouve que mon frère possède la meilleure entreprise de nettoyage locale. Puis-je la recommander à Sysco ?



Vous pouvez certainement recommander l'entreprise de votre frère à Sysco, et votre frère peut faire une offre pour le travail, à condition que vos responsabilités professionnelles n'impliquent pas la gestion du service de nettoyage dans votre établissement. Sysco sélectionne les fournisseurs de manière équitable et en se basant strictement sur le mérite. Cela signifie que vous ne pouvez pas aider votre frère de quelque manière que ce soit, y compris en lui fournissant des informations non disponibles pour les autres soumissionnaires. Ce serait un conflit d'intérêts et cela pourrait donner l'impression que l'entreprise de votre frère a été sélectionnée à cause de vous. Vous devez également divulguer votre lien familial avec un fournisseur potentiel de Sysco et vous tenir entièrement à l'écart du processus d'appel d'offres et de sélection afin de garantir son intégrité.



J'ai entendu dire que Sysco se développe sur le marché de la cuisine ethnique, et j'ai quelques informations sur les endroits où ils cherchent à investir et les cibles potentielles. J'ai appris l'existence d'un petit distributeur de services alimentaires ethniques dans un marché hautement souhaitable pour Sysco, mais la Société n'a pas encore exprimé son intérêt. Je ne pense pas avoir de conflit d'intérêts, car Sysco n'a pas fait d'offre. Pourrais-je investir dans le distributeur ?



Non. Profiter d'opportunités commerciales dont nous avons pris connaissance dans le cadre de notre emploi chez Sysco est un conflit d'intérêts évident.



Je crois que mon collègue peut avoir un conflit d'intérêts, en particulier je crois que son frère possède un restaurant qui est un client de Sysco. Que dois-je faire ?



De nombreux conflits d'intérêts peuvent être résolus ou atténués avec succès, mais le fait de ne pas divulguer un conflit réel ou potentiel constitue une violation de notre Code. Si vous avez des inquiétudes, vous devez en parler. Les conflits potentiels peuvent être signalés à/au :

- Votre responsable immédiat ou son supérieur hiérarchique
- Votre représentant RH
- L'équipe d'éthique et de conformité de Sysco
- Le service juridique de Sysco
- La ligne éthique de Sysco



NOUS PROTÉGEONS LES BIENS ET LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DE SYSCO

Nous faisons confiance à nos collègues pour utiliser correctement les ressources Sysco. Nous protégeons les actifs de la Société, notamment la propriété physique et intellectuelle, les informations confidentielles et les données personnelles. De même, nous protégeons les biens que d'autres parties nous confient.



EN SAVOIR PLUS

La propriété intellectuelle comprend les marques de commerce, les logos, les marques de service, les droits d'auteur, les brevets, les secrets commerciaux, le développement de produits, les informations sur les prix et les coûts, les campagnes de marketing et les promotions en cours de développement, ainsi que toutes les idées ou pratiques qui confèrent à la Société un avantage concurrentiel. Pour préserver la valeur de notre propriété intellectuelle, nous devons veiller à sa bonne utilisation.



EN SAVOIR PLUS

Les actifs physiques comprennent les installations, la monnaie, les fournitures, les équipements, les véhicules, les machines, les pièces détachées, les matières premières et les produits finis.

Dans l'exercice de nos fonctions, nous sommes souvent exposés à des informations confidentielles qui appartiennent à Sysco, à un client ou à un fournisseur. Nous protégeons toutes les informations confidentielles avec lesquelles nous entrons en contact afin de protéger les actifs de Sysco et de maintenir la confiance avec nos partenaires commerciaux.

La protection des informations confidentielles comprend également la sauvegarde de l'intégrité des systèmes informatiques de Sysco et le maintien d'une sécurité informatique adéquate.



EN SAVOIR PLUS

Compte tenu de l'importance des systèmes informatiques de Sysco et du nombre de personnes qui les utilisent quotidiennement, il existe de nombreux points d'accès qui doivent être protégés. Nous assurons la sécurité de nos systèmes informatiques en prenant des mesures pour minimiser le risque d'atteinte à la sécurité de nos données. Ces mesures sont décrites dans nos politiques et procédures mondiales de cybersécurité et de protection des données. En général, nous ne devons pas :

- Laisser sans surveillance les ordinateurs portables, tablettes ou autres appareils mobiles fournis par Sysco
- Partager nos mots de passe avec quiconque
- Télécharger des logiciels non autorisés ou sans licence sur les appareils de la Société

La protection des données personnelles et de la vie privée de notre personnel est notre priorité. Lorsque nous avons accès aux informations personnelles de collègues ou de partenaires commerciaux, nous respectons nos politiques de confidentialité et toutes les lois et réglementations locales applicables en matière de collecte, de protection, d'utilisation, de transfert et de divulgation des données personnelles. De même, nous protégeons également les données personnelles que nous confient nos clients et fournisseurs.



Quels types d'informations personnelles devons-nous protéger ?



R Les informations personnelles comprennent les noms, adresses et numéros de téléphone ; les numéros d'identification gouvernementaux tels que les numéros de passeport, de permis de conduire ou de sécurité sociale ; les informations relatives aux assurances et aux cartes de paiement ; les informations professionnelles et liées à l'emploi (telles que la rémunération) ; et les données relatives à l'éducation et à la santé. Il faut parfois plusieurs points de données pour permettre à quelqu'un d'identifier un individu, mais chaque élément d'information est toujours considéré comme une « donnée personnelle ».

NOUS TENONS DES COMPTES, DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET DES REGISTRES À JOUR

Nous assurons l'exactitude, la fiabilité et l'intégrité des dossiers de la Société, y compris la véracité des données financières. Nos registres doivent être un parfait reflet de toutes les transactions et événements financiers. Quel que soit le type de document ou son caractère insignifiant, les informations que nous conservons doivent toujours être honnêtes, complètes, précises et véridiques.

Nos dossiers commerciaux doivent être maintenus, conservés et détruits conformément aux exigences légales et réglementaires applicables en matière de tenue de dossiers.

Lorsqu'il nous est demandé de participer à une enquête ou à un audit mené par la Société, une agence gouvernementale ou un cabinet d'audit tiers, nous coopérons pleinement et honnêtement.

NOUS COMMUNIQUONS AVEC INTÉGRITÉ

Nous croyons en la valeur d'une communication claire, cohérente, respectueuse, opportune et honnête entre nous et avec toutes les parties externes. Nous recevons de nombreuses demandes de la part des médias et des analystes de marché, et nous avons désigné des professionnels de la communication d'entreprise qui, avec certains cadres de Sysco, sont autorisés à s'exprimer publiquement au nom de Sysco. Lorsque nous recevons des demandes de déclarations au nom de Sysco, nous les transmettons à l'équipe de communication mondiale.

Les outils de médias sociaux font désormais partie intégrante de la vie moderne, mais une utilisation inappropriée des médias sociaux peut mettre en danger la réputation de Sysco et ses informations confidentielles. Nous sommes libres d'utiliser les médias sociaux en dehors du travail, mais il convient de faire attention à ne pas divulguer par inadvertance des informations confidentielles ou à ne pas être perçu comme communiquant au nom de Sysco.



J'ai été invité à faire une présentation lors d'une conférence industrielle, et j'aimerais utiliser une analyse de rentabilité de Sysco pour ma présentation. Est-ce acceptable ?



R Non. Une étude de cas Sysco peut très bien être en tout ou partie confidentielle et vous devez veiller à ce que votre présentation ne divulgue pas par inadvertance des informations confidentielles. Il est préférable de préparer votre présentation à l'avance avec votre responsable et l'équipe de communication globale de Sysco.

NOUS NE COMMERCIALISONS PAS DE DONNÉES SENSIBLES

Nous devons faire très attention à protéger les informations non publiques et confidentielles appartenant à Sysco et ne jamais les utiliser à des fins personnelles.

La législation de nombreux pays interdit aux personnes disposant d'« informations privilégiées » sur une société de négocier les titres de cette société. Si vous avez accès à des informations privilégiées concernant Sysco ou une autre entreprise publique (par exemple, un client ou un fournisseur), les lois sur le délit d'initié s'appliquent à ces informations. Nous protégeons ces informations en évitant de :

- Divulguer les informations à toute personne qui n'a pas un besoin professionnel de les connaître, y compris les parents et les amis



- Vendre, d'acheter ou d'effectuer toute autre transaction sur les titres de la société à laquelle les informations privilégiées se rapportent
- Se livrer à des « tuyaux » illégaux, ou fournir des informations privilégiées à une autre personne qui négocie des titres sur la base de ces informations



EN SAVOIR PLUS

Les informations confidentielles sont considérées comme des informations « privilégiées » lorsqu'elles ne sont pas publiques et qu'elles sont importantes pour un investisseur qui prend une décision d'investissement. Voici quelques exemples d'informations privilégiées :

- Une révision significative à la hausse ou à la baisse des prévisions de bénéfices
- Une restructuration importante de la division
- Des négociations avec un fournisseur ou un client important
- Un changement majeur de la direction
- Un éventuel fractionnement d'actions
- Un litige en cours ou constituant un risque de litige
- Une acquisition ou une cession importante
- Un lancement de produit ou une innovation majeure à venir

NOUS NOUS ENGAGEONS DANS DES ACTIVITÉS POLITIQUES DE MANIÈRE APPROPRIÉE

Les collègues sont libres de participer à une activité politique légale sur une base volontaire dans leur vie personnelle, pendant leur temps libre, à leurs propres frais, et sans prétendre parler au nom de Sysco. Les collègues ne peuvent pas utiliser les fonds, les biens ou les ressources de la Société pour soutenir un parti politique, une cause ou un candidat, ni encourager d'autres collègues, fournisseurs ou clients à soutenir des partis politiques, des causes ou des candidats particuliers. Sysco s'engage dans le processus politique en apportant un soutien financier à des candidats sélectionnés et à des campagnes de défense des intérêts qui soutiennent nos objectifs commerciaux. Les contributions et la participation sont déterminées par le comité de politique publique de Sysco Corporation, un groupe multifonctionnel composé de membres de la direction de Sysco, des relations avec le gouvernement, du service juridique, des relations avec les investisseurs, des communications et d'autres responsables fonctionnels concernés.

Nous n'effectuons pas de paiements à des fonctionnaires étrangers, à des candidats politiques ou à des partis politiques en dehors des États-Unis.

Les collègues éligibles peuvent contribuer volontairement au comité d'action politique (PAC) de Sysco. Les activités du PAC de Sysco sont régies par un conseil d'administration et sont conformes à toutes les lois électorales fédérales des États-Unis.



Je suis passionné par les élections à venir et je veux inviter mon équipe Sysco à assister à un rassemblement politique en faveur de mon candidat préféré. Est-ce acceptable ?



Vous êtes certainement libre de participer à un processus politique, pour autant que vos activités soient clairement personnelles, comme décrit dans cette section.

NOUS NOUS SOUCIONS DES GENS, DES PRODUITS ET DE NOTRE PLANÈTE

TABLE DES MATIÈRES

Nous prenons soin les uns des autres	27
Nous nous approvisionnons en produits de manière responsable	27
Nous protégeons la planète	27





NOUS NOUS EFFORÇONS D'ÊTRE DES GESTIONNAIRES RESPONSABLES DE NOTRE SOCIÉTÉ ET DE LA PLANÈTE ET NOUS NOUS ENGAGEONS PLEINEMENT À RESPECTER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES. NOS EFFORTS POUR NOUS DÉVELOPPER DE MANIÈRE RESPONSABLE ET DURABLE REPOSENT SUR TROIS PILIERS : LES GENS, LES PRODUITS ET LA PLANÈTE. NOUS PRENONS SOIN DES UNS DES AUTRES, NOUS NOUS APPROVISIONNONS EN PRODUITS DE MANIÈRE RESPONSABLE ET NOUS PROTÉGEONS LA PLANÈTE.

NOUS PRENONS SOIN DES UNS DES AUTRES

Nous pensons que les gens s'épanouissent lorsqu'ils ont un sentiment d'appartenance et lorsqu'ils peuvent s'épanouir professionnellement, s'engager librement, rendre service à leur communauté et savoir qu'ils sont entendus.

L'engagement communautaire est au cœur de nos efforts en matière de développement durable. Nous nous efforçons d'améliorer le secteur de la restauration hors foyer en partageant et en œuvrant au quotidien pour soutenir les communautés où nous vivons et travaillons.



Pour en savoir plus, consultez notre [page Web](#).

NOUS NOUS APPROVISIONNONS EN PRODUITS DE MANIÈRE RESPONSABLE

Nous pratiquons l'approvisionnement responsable : nous sélectionnons nos fournisseurs sur la base de leurs mérites et nous les tenons responsables du respect de nos normes élevées en matière de performances environnementales, sociales et éthiques.

Nous achetons de nombreux produits dans le monde entier. Nous reconnaissons que notre importante chaîne d'approvisionnement ainsi que notre portée mondiale représentent un avantage concurrentiel mais également une opportunité pour nous de faire évoluer notre secteur en encourageant des pratiques durables et éthiques chez nos fournisseurs.

Nous nous efforçons de fournir à chaque client des produits de la plus haute qualité, provenant de sources éthiques et responsables. Un acte contraire à l'éthique ou illégal de la part d'un fournisseur pourrait nuire à notre réputation en tant que leader mondial des services alimentaires et nous faire perdre notre réputation sur la scène internationale.

Les relations commerciales avec nos fournisseurs et partenaires commerciaux sont fondées sur les principes d'équité, d'honnêteté et de respect mutuel. Nous sélectionnons nos fournisseurs et partenaires commerciaux de manière concurrentielle et strictement sur la base du mérite, sans favoritisme abusif d'aucune sorte.

NOUS PROTÉGEONS LA PLANÈTE

Nous nous efforçons de développer notre activité tout en étant les gardiens de notre planète.

Notre capacité à servir notre objectif et à continuer à fournir des produits alimentaires de grande qualité, sains et durables à nos clients est étroitement liée à une planète saine. Par conséquent, la nécessité de protéger notre environnement et nos ressources naturelles influence notre stratégie et nos décisions commerciales. Nous pensons qu'il est possible d'améliorer en permanence la façon dont le monde produit, livre, consomme et élimine les aliments.

Notre gestion de l'environnement se concentre sur la réduction de l'impact environnemental de nos opérations directes, y compris la gestion des émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation de l'énergie et de la gestion des déchets, et sur le partenariat pour faire progresser les pratiques durables dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.



RELIER LE MONDE EN DISTRIBUANT DES
PRODUITS ALIMENTAIRES ET EN PRENANT SOIN
DES UNS DES AUTRES RELIER LE MONDE EN
DISTRIBUANT DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ET EN PRENANT SOIN DES UNS DES AUTRES
RELIER LE MONDE EN DISTRIBUANT DES PRODUITS ALIMENTAIRES
DES UNS DES AUTRES RELIER LE MONDE EN DISTRIBUANT DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ET EN PRENANT SOIN DES UNS DES AUTRES
RELIER LE MONDE EN DISTRIBUANT DES PRODUITS ALIMENTAIRES
PRODUITS ALIMENTAIRES ET EN PRENANT SOIN
DES UNS DES AUTRES RELIER LE MONDE EN
DISTRIBUANT DES PRODUITS ALIMENTAIRES